

Compte rendu analytique de la séance, en application des dispositions de l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ETAIENT PRESENTS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE :

Mme le Maire, Présidente,

M. GONTARD, Mme MINSEN, M. MARTINEZ - TOCABENS, Mme HADDAOUI, M. FOURNIER, Mme LEFEVRE, M. TUMMINO, Mme CORCORAL, Mme LABROT, M. DE BENITO, Mme MAZARI - ALLEL, M. BLUY, M. DESHAYES, Mme PORTEFAIX, M. BELHADJ, Adjoints au Maire.

Mme MAGDELEINE, M. SIMELIERE, Mme LEPAGE, Mme GAGNIARD, M. PEYRE, M. QUENNESSON, Mme TEXTORIS, Mme BERTRAND, M. HOKMAYAN, Mme LICHIERE, M. ROCCI, Mme ABEL RODET, Mme WALDER, Mme RIGAULT, M. RENOUEUR, Mme MONTAGNAC, M. CERVANTES, Mme ROSENBLATT, M. REZOUALI, Mme LAGRANGE, M. BISSIERE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT REPRESENTES :

M. NAHOUM par Mme HELLE
Mme GAY par Mme LEPAGE
M. GIORGIS par M. SIMELIERE
Mme GAILLARDET par Mme LICHIERE
Mme CLAVEL par M. MARTINEZ - TOCABENS
M. BEYNET par M. TUMMINO
M. PETITBOULANGER par Mme HADDAOUI
Mme MAZZITELLI par Mme CORCORAL
M. AUTHEMAN par Mme GAGNIARD
M. VALLEJOS par Mme BOUHASSANE
M. PRZYBYSZEWSKI par Mme RIGAULT
M. RUAT par M. RENOUEUR

ETAIENT ABSENTES EXCUSEES :

Mme PERSIA
Mme BAREL

X X X

Mme BOUHASSANE entre en séance pendant les débats relatifs au rapport N°1.
Mme ROCHELEMAGNE entre en séance avant le vote des rapports N°2 à N°7.
M. BELHADJ part pendant la présentation du rapport N°30 et donne son pouvoir à Mme PORTEFAIX.
Mme LAGRANGE quitte l'Assemblée pendant la présentation du rapport N°49 et donne son pouvoir à Mme ROSENBLATT.

X X X

La séance est ouverte à 9 Heures par Mme le Maire, Présidente.

X X X

Mme le Maire attire l'attention de l'assemblée sur la situation sanitaire préoccupante.

Mme le Maire a fait le choix de porter le masque suite à un courrier adressé par le Préfet de Vaucluse à tous les Maires du département.

Mme le Maire souhaite attirer l'attention de chacun sur le rebond épidémique qui est constaté aujourd'hui partout en France y compris dans le Vaucluse avec un taux d'incidence qui a dépassé les 550 cas pour 100 000 la semaine dernière. Ce taux place le Vaucluse dans un seuil d'alerte puisque le taux de référence est fixé à 50.

Mme le Maire signale que des masques et du gel hydroalcoolique sont à disposition à l'entrée de la salle et sur les tables.

X X X

Mme le Maire, Présidente, propose la candidature de Mme BERTRAND en qualité de Secrétaire de Séance.

Mme BERTRAND est désignée comme Secrétaire de Séance.

X X X

Mme le Maire, Présidente propose l'adoption du compte-rendu analytique de la séance du 30 avril 2022.

Le compte-rendu de la séance du **30 avril 2022** est **ADOPTÉ**.

X X X

1 - FINANCES - BUDGET : I - Budget principal et Budgets annexes - Compte de gestion pour l'exercice 2021. M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** le compte de gestion du budget principal et des budgets annexes, dressé par le Trésorier Municipal pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2021 (y compris la journée complémentaire).
- **DECIDE** d'admettre les opérations de la gestion 2021 pour les sommes fixées par ledit compte et de déclarer que l'ensemble de ces opérations n'appelle aucune réserve de la part de notre assemblée.
- **AUTORISE** Mme le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.

- ADOPTE -

2 - FINANCES - BUDGET : II - Compte Administratif pour l'exercice 2021 - Budget principal. M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ADOPTE** les comptes administratifs 2021 tels qu'ils ont été arrêtés ;
- **DÉCLARE** les opérations de l'exercice 2021 définitivement closes ;
- **DÉCLARE** que les crédits non-consommés et non-engagés à la clôture de l'exercice sont annulés ;
- **PRÉCISE** que les soldes d'exécution et les restes à réaliser au 31 décembre 2021 seront repris dans le cadre du Budget supplémentaire 2022 ;
- **AUTORISE** Mme le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.

Mme le Maire, Présidente quitte l'Assemblée et cède la présidence à M. PEYRE.

Conformément à l'article L.2121 – 14 du CGCT, le Maire peut assister à la partie de la séance au cours de laquelle le Conseil Municipal examine et débat du Compte Administratif qu'il soumet au vote. Il doit toutefois se retirer au moment du vote et le Conseil Municipal doit élire son Président de séance.

Mme le Maire propose M. PEYRE comme Président de séance pour voter les délibérations relatives au Compte Administratif. L'Assemblée vote à l'unanimité pour désigner M. PEYRE Président.

- ADOPTE - Ont voté contre : Mme RIGAULT, M. PRZYBYSZEWSKI représenté par Mme RIGAULT, M. RUAT représenté par M. RENOARD, M. RENOARD, Mme MAGDELEINE, Mme MONTAGNAC.

Se sont abstenus : M. BISSIERE, Mme ROCHELEMAGNE.

3 - FINANCES - BUDGET : III - Compte administratif pour l'exercice 2021 - Budget annexe de la restauration scolaire. M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ADOpte** le compte administratif 2021 du budget annexe de la Restauration Scolaire tel qu'il a été arrêté ;
- **DÉCLARE** les opérations de l'exercice 2021 définitivement closes ;
- **DÉCLARE** que les crédits non consommés et non engagés à la clôture de l'exercice sont annulés ;
- **PRÉCISE** que les soldes d'exécution seront repris dans le cadre du Budget supplémentaire 2022.
- **AUTORISE** Mme le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.

Mme le Maire, Présidente quitte l'Assemblée et cède la présidence à M. PEYRE.

- ADOpte - Ont voté contre : Mme RIGAUULT, M. PRZYBYSZEWSKI représenté par Mme RIGAUULT, M. RUAT représenté par M. RENOUARD, M. RENOUARD, Mme MAGDELEINE, Mme MONTAGNAC.

Se sont abstenus : M. BISSIERE, Mme ROCHELEMAGNE.

4 - FINANCES - BUDGET : IV - Compte administratif pour l'exercice 2021 - Budget annexe des activités aquatiques. M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ADOpte** le compte administratif 2021 du Budget Annexe des Activités Aquatiques tel qu'il a été arrêté ;
- **DECLARE** les opérations de l'exercice 2021 définitivement closes ;
- **DECLARE** que les crédits non-consommés en non-engagés à la clôture de l'exercice sont annulés ;
- **PRÉCISE** que les soldes d'exécution seront repris dans le cadre du Budget Supplémentaire 2022 ;
- **AUTORISE** Mme le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.

Mme le Maire, Présidente quitte l'Assemblée et cède la présidence à M. PEYRE.

- ADOpte - Ont voté contre : Mme RIGAUULT, M. PRZYBYSZEWSKI représenté par Mme RIGAUULT, M. RUAT représenté par M. RENOUARD, M. RENOUARD, Mme MAGDELEINE, Mme MONTAGNAC.

Se sont abstenus : M. BISSIERE, Mme ROCHELEMAGNE.

5 - FINANCES - BUDGET : V - Compte administratif pour l'exercice 2021 - Budget annexe des locations commerciales. M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ADOpte** le compte administratif 2021 du budget annexe des Locations Commerciales ;
- **DÉCLARE** les opérations de l'exercice 2021 définitivement closes ;
- **DÉCLARE** que les crédits non consommés et non engagés à la clôture de l'exercice sont annulés ;
- **PRÉCISE** que les soldes d'exécution seront repris dans le cadre du Budget supplémentaire 2022 ;
- **AUTORISE** Mme le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.

Mme le Maire, Présidente quitte l'Assemblée et cède la présidence à M. PEYRE.

- ADOpte - Ont voté contre : Mme RIGAUULT, M. PRZYBYSZEWSKI représenté par Mme RIGAUULT, M. RUAT représenté par M. RENOUARD, M. RENOUARD, Mme MAGDELEINE, Mme MONTAGNAC.

Se sont abstenus : M. BISSIERE, Mme ROCHELEMAGNE.

6 - FINANCES - BUDGET : VI - Compte administratif pour l'exercice 2021 - Budget annexe de la Chambre Funéraire. M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ADOpte** le compte administratif 2021 du budget annexe de la Chambre Funéraire tel qu'il a été arrêté ;
- **DÉCLARE** les opérations de l'exercice 2021 définitivement closes ;
- **DÉCLARE** que les crédits non consommés et non engagés à la clôture de l'exercice sont annulés ;
- **PRÉCISE** que les soldes d'exécution seront repris dans le cadre du Budget Supplémentaire 2022 ;
- **AUTORISE** Mme le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.

Mme le Maire, Présidente quitte l'Assemblée et cède la présidence à M. PEYRE.

- ADOPTE - Ont voté contre : Mme RIGAULT, M. PRZYBYSZEWSKI représenté par Mme RIGAULT, M. RUAT représenté par M. RENOARD, M. RENOARD, Mme MAGDELEINE, Mme MONTAGNAC.

Se sont abstenus : M. BISSIERE, Mme ROCHELEMAGNE.

7 - FINANCES - BUDGET : VII - Compte administratif pour l'exercice 2021 - Budget annexe du Crématorium. M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ADOPTE** le compte administratif 2021 du budget annexe du Crématorium ;
- **DÉCLARE** les opérations de l'exercice 2021 définitivement closes ;
- **DÉCLARE** que les crédits non consommés et non engagés à la clôture de l'exercice sont annulés ;
- **PRÉCISE** que les soldes d'exécution seront repris dans le cadre du Budget Supplémentaire 2022 ;
- **AUTORISE** Mme le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.

Mme le Maire, Présidente quitte l'Assemblée et cède la présidence à M. PEYRE.

- ADOPTE - Ont voté contre : Mme RIGAULT, M. PRZYBYSZEWSKI représenté par Mme RIGAULT, M. RUAT représenté par M. RENOARD, M. RENOARD, Mme MAGDELEINE, Mme MONTAGNAC.

Se sont abstenus : M. BISSIERE, Mme ROCHELEMAGNE.

8 - FINANCES - BUDGET : VIII - Affectation du résultat (budget principal et budgets annexes). M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **AFFECTE** les résultats 2021 du budget principal et des budgets annexes pour :
Budget principal : la somme de 9 539 704,29 € au financement du déséquilibre de la section d'investissement (compte 1068) ; la somme de 3 757 784,68 € en excédent reporté à la section de fonctionnement (compte 002) / **Budgets annexes** :
Chambre Funéraire la somme de 172 552,08 € en excédent reporté à la section de fonctionnement (compte 002) ; Locations Commerciales la somme de 205 192,10 € en excédent reporté à la section de fonctionnement (compte 002) ; Crématorium la somme de 78 605,61 € au financement du déséquilibre de la section d'investissement (compte 1068) - la somme de 1 002 104,61 € en excédent reporté à la section de fonctionnement (compte 002) ; Restauration Scolaire la somme de 211 399,52 € en excédent reporté à la section de fonctionnement (compte 002) ; Activités Aquatiques la somme de 420 935,27 € en excédent reporté à la section de fonctionnement (compte 002).
- **PRÉCISE** que ces opérations seront décrites au Budget Supplémentaire 2022 du budget principal et des budgets annexes.

- ADOPTE - Ont voté contre : Mme RIGAULT, M. PRZYBYSZEWSKI représenté par Mme RIGAULT, M. RUAT représenté par M. RENOARD, M. RENOARD, Mme MAGDELEINE, Mme MONTAGNAC.

9 - FINANCES - BUDGET : 1 - Budget Supplémentaire de l'exercice 2022 - Budget principal. M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ADOPTE** le budget supplémentaire 2022, toutes sections confondues, pour le Budget principal, la somme de 18 643 948 € en recettes et en dépenses,
- **AUTORISE** la recherche de participations financières auprès de l'ensemble de ses différents partenaires institutionnels,
- **AUTORISE** Mme le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer toute pièce à intervenir.

- ADOPTE - Ont voté contre : Mme RIGAULT, M. PRZYBYSZEWSKI représenté par Mme RIGAULT, M. RUAT représenté par M. RENOARD, M. RENOARD, Mme MAGDELEINE, Mme MONTAGNAC.

Se sont abstenus : M. BISSIERE, Mme ROCHELEMAGNE.

10 - FINANCES - BUDGET : 2 - Budget Supplémentaire de l'exercice 2022 pour le budget annexe de la Chambre Funéraire. M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ADOPTÉ** le budget supplémentaire 2022, toutes sections confondues, pour le Budgets annexes de la Chambre Funéraire la somme de 268 416,53 € en recettes et 500 € en dépenses ;
- **AUTORISE** Mme le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer toute pièce à intervenir.

- ADOPTÉ - Ont voté contre : Mme RIGALT, M. PRZYBYSZEWSKI représenté par Mme RIGALT, M. RUAT représenté par M. RENOARD, M. RENOARD, Mme MAGDELEINE, Mme MONTAGNAC.

Se sont abstenus : M. BISSIERE, Mme ROCHELEMAGNE.

11 - FINANCES - BUDGET : 3 - Budget Supplémentaire de l'exercice 2022 pour le budget annexe des Locations Commerciales. M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ADOPTÉ** le budget supplémentaire 2022, toutes sections confondues, pour le budget annexe des Locations Commerciales la somme de 474 576 € en recettes et de 462 334 € en dépenses.
- **AUTORISE** Mme le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer toute pièce à intervenir.

- ADOPTÉ - Ont voté contre : Mme RIGALT, M. PRZYBYSZEWSKI représenté par Mme RIGALT, M. RUAT représenté par M. RENOARD, M. RENOARD, Mme MAGDELEINE, Mme MONTAGNAC.

Se sont abstenus : M. BISSIERE, Mme ROCHELEMAGNE.

12 - FINANCES - BUDGET : 4 - Budget Supplémentaire de l'exercice 2022 pour le budget annexe du Crématorium. M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ADOPTÉ** le budget supplémentaire 2022, toutes sections confondues, pour le Budgets annexes du Crématorium la somme de 1 146 110,22 € en recettes et 617 603,13 € en dépenses ;
- **AUTORISE** Mme le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer toute pièce à intervenir.

- ADOPTÉ - Ont voté contre : Mme RIGALT, M. PRZYBYSZEWSKI représenté par Mme RIGALT, M. RUAT représenté par M. RENOARD, M. RENOARD, Mme MAGDELEINE, Mme MONTAGNAC.

Se sont abstenus : M. BISSIERE, Mme ROCHELEMAGNE.

13 - FINANCES - BUDGET : 5 - Budget Supplémentaire de l'exercice 2022 pour le budget annexe de la Restauration Scolaire. M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ADOPTÉ** le budget supplémentaire 2022, toutes sections confondues, pour le Budgets annexes de la Restauration Scolaire la somme de 957 279,06 € en recettes et en dépenses ;
- **AUTORISE** Mme le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer toute pièce à intervenir.

- ADOPTÉ - Ont voté contre : Mme RIGALT, M. PRZYBYSZEWSKI représenté par Mme RIGALT, M. RUAT représenté par M. RENOARD, M. RENOARD, Mme MAGDELEINE, Mme MONTAGNAC.

Se sont abstenus : M. BISSIERE, Mme ROCHELEMAGNE.

14 - FINANCES - BUDGET : 6 - Budget Supplémentaire de l'exercice 2022 pour le budget annexe des Activités Aquatiques. M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ADOPTÉ** le budget supplémentaire 2022, toutes sections confondues, pour le Budgets annexes des Activités Aquatiques la somme de 4 341 211,88 € en recettes et en dépenses ;
- **AUTORISE** Mme le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer toute pièce à intervenir.

- ADOPTÉ - Ont voté contre : Mme RIGALT, M. PRZYBYSZEWSKI représenté par Mme RIGALT, M. RUAT représenté par M. RENOARD, M. RENOARD, Mme MAGDELEINE, Mme MONTAGNAC.

Se sont abstenus : M. BISSIERE, Mme ROCHELEMAGNE.

Mme RIGAULT propose au Conseil Municipal un Amendement.

Mme le Maire, Présidente soumet au vote cet amendement.

Se sont abstenus : M. CERVANTES, M. REZOULI.

Ont voté Pour : Mme RIGAULT, M. PRZYBYSZEWSKI représenté par Mme RIGAULT, M. RUAT représenté par M. RENOUARD, M. RENOUARD, Mme MAGDELEINE, Mme MONTAGNAC.

L'Amendement est REJETE.

15 - FINANCES : Protocole d'accord avec la DEUTSCHE BANK relatif à l'exécution d'un contrat de swap conclu en 2009. M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** le protocole d'accord avec la société Deutsche Bank annexé à la présente délibération ;
- **IMPUTE** la dépense sur les chapitres 66 et 67 ;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer toute pièce à intervenir.

- ADOPTE - Se sont abstenus : Mme RIGAULT, M. PRZYBYSZEWSKI représenté par Mme RIGAULT, M. RUAT représenté par M. RENOUARD, M. RENOUARD, Mme MAGDELEINE, Mme MONTAGNAC.

16 - FINANCES - GARANTIE D'EMPRUNT : Garantie d'emprunt sollicitée à hauteur de 80 % par Citadis relative à un prêt du Crédit coopératif d'un montant total de 2 000 000 euros dans le cadre de l'opération Ilot Saint Jean / Saint Bernard. M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ACCORDE** sa garantie à hauteur de **80 %** pour le remboursement du prêt d'un montant total de **2 000 000 €** pour lequel Citadis et le Crédit coopératif vont former contrat, selon les caractéristiques financières ci-après : Montant : 2 000 000 € ; Durée totale : 54 mois (dont 12 mois de période de mobilisation) ; Périodicité des échéances : trimestrielle ; Taux d'intérêt annuel variable en période de mobilisation : EUR 3M+ 0.46% ; Taux d'intérêt annuel fixe en période d'amortissement : 1.14% fixe ; Profil d'amortissement : progressif, échéances constantes ; sous réserve de la transmission du contrat de prêt signé par les cocontractants et du tableau d'amortissement définitif. Ce prêt financera l'opération « Saint-Jean / Saint Bernard » (réf : Compte Rendu Annuel à la Collectivité délibéré le 26/02/22). Cet accord vaut pour le remboursement de toutes les sommes dues, principal, intérêts de retard, indemnités, frais accessoires.

- **VALIDE** les dispositions ci-après : la garantie de la Ville d'Avignon est accordée pour la durée totale du prêt, et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité et notamment en principal, intérêts de retard, indemnités et frais accessoires ; au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles, la Ville d'Avignon effectuera le paiement en lieu et place, sur simple notification du Crédit Coopératif, par lettre recommandée, sans renoncer au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires au règlement ; la Ville d'Avignon s'engage pendant toute la durée du contrat de prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt ;

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer toute pièce à intervenir.

- ADOPTE -

17 - FINANCES : Affectation des dépenses au compte 6232 "Fêtes et cérémonies". M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **DECIDE** de l'affectation des dépenses reprises ci-dessus au compte 6232 « Fêtes et Cérémonies » dans la limite des crédits inscrits au budget.

- ADOPTE -

18 - VILLE EN TRANSITION : Présentation du Plan Local pour le Climat de la Ville d'Avignon. Mme Isabelle PORTEFAIX, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** le Plan Local pour le Climat de la Ville d'Avignon et son plan d'actions pour la période 2021/2025,

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu (e) Délégué (e) à signer tous les actes et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

- **ADOPTE** - Ont voté contre : Mme RIGAULT, M. PRZYBYSZEWSKI représenté par Mme RIGAULT, M. RUAT représenté par M. RENOARD, M. RENOARD, Mme MAGDELEINE, Mme MONTAGNAC.

19 - VILLE EN TRANSITION : Challenge inter-écoles « Mon Ecol'O » dans le cadre du Plan Local pour le Climat. Mme Isabelle PORTEFAIX, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** le règlement intérieur du challenge inter-écoles Mon Ecol'O,
- **AUTORISE** l'application de ce règlement intérieur à partir du 02 septembre 2022,
- **AUTORISE** Mme le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.

- **ADOPTE** -

20 - VILLE EN TRANSITION : Approbation de la convention de partenariat des aires de compostage collectif avec le Grand Avignon. Mme Isabelle PORTEFAIX, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** la convention de partenariat avec le Grand Avignon,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu(e) Délégué(e) à signer toutes les pièces à intervenir.

- **ADOPTE** -

21 - VILLE CITOYENNE : Création des Maisons Communes. M. Eric DESHAYES, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** la transformation des mairies annexes en Maisons Communes,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu(e) délégué(e) à signer tous documents à intervenir.

- **ADOPTE** -

22 - ENSEIGNEMENT - CITÉ EDUCATIVE : Conventions aux associations pour les parcours découverte/vacances apprenantes "Été 2022". Mme Zinebe HADDAOUI, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ACCORDE** pour la période estivale 2022 le versement des subventions susmentionnées aux associations du dispositif, à savoir : Petits débrouillards : 1200€ ; CASL : 1200€ ; USEP : 1200€ ; UFOLEP : 1200€ ; Génération sport : 1200€ ; Jeux jubilé : 1800€ ; Les petites choses : 1445€ ; Par le son et l'image : 1600€ ; Tango Avignon : 1200€ ; Association Aller/Retour : 7474€, Éclaireurs et éclaireuses de France 1680€,
- **IMPUTE** la dépense y afférente au budget principal, chapitre 65,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu(e) délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.

- **ADOPTE** -

Ne participe pas au vote : Mme HADDAOUI.

23 - JEUNESSE - ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES : Conventionnement et subventions avec le secteur associatif pour les interventions périscolaires dans le cadre du Projet Educatif de Territoire 2022/2023. Mme Zinebe HADDAOUI, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ADOPTE** la convention type annexée,
- **FIXE** le montant des subventions accordées,
- **IMPUTE** la dépense au chapitre 65 compte 65748,
- **AUTORISE** Mme Le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.

- **ADOPTE** - Se sont abstenus : Mme RIGAULT, M. PRZYBYSZEWSKI représenté par Mme RIGAULT, M. RUAT représenté par M. RENOARD, M. RENOARD, Mme MAGDELEINE, Mme MONTAGNAC.

24 - ACTION SOCIALE : Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (C.L.A.S.) - Avenants aux conventions d'objectifs et subventions aux associations non conventionnées. Mme Zinebe HADDAOUI, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ACCORDE**, au titre de l'exercice 2022, les subventions proposées dans le cadre de du CLAS 2021/2022, soit un total de **53 731 €**
- **IMPUTE** ces dépenses au chapitre 65, compte 65-748, fonction 8249.
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu (e) délégué (e) à signer les avenants correspondants et les documents à intervenir.

- ADOPTE -

25 - ENSEIGNEMENT - RESTAURANT SCOLAIRE : Modification du règlement intérieur de la restauration scolaire. Mme Zinebe HADDAOUI, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** le règlement intérieur présent en annexe ;
- **DECIDE** que le règlement intérieur sera applicable au 1er août 2022 ;
- **AUTORISE** Mme le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.

- ADOPTE - Se sont abstenus : Mme RIGAULT, M. PRZYBYSZEWSKI représenté par Mme RIGAULT, M. RUAT représenté par M. RENOUARD, M. RENOUARD, Mme MAGDELEINE, Mme MONTAGNAC.

26 - AVIGNON - TERRE DE CULTURE 2025 : Appels à Projets culturels - Associations subventionnées. Mme Zinebe HADDAOUI, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ACCORDE** à 44 associations culturelles non conventionnées l'attribution de subventions pour un total de 114.000 euros,
- **IMPUTE** la dépense au chapitre 65 compte 65748,
- **AUTORISE** Mme le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer toutes pièces à intervenir.

- ADOPTE -

27 - AVIGNON - TERRE DE CULTURE 2025 : Subvention exceptionnelle pour le Festival C'est Pas Du Luxe ! 2022. Mme Zinebe HADDAOUI, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **DECIDE** d'allouer une subvention de 10.000 € pour l'année 2022 à la Fondation Abbé Pierre, pour la réalisation du Festival C'est Pas Du Luxe !
- **IMPUTE** la dépense au chapitre 65 compte 65748,
- **AUTORISE** Mme le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer toutes pièces à intervenir.

- ADOPTE -

28 - AVIGNON - TERRE DE CULTURE 2025 : Convention quadriennale 2022/2023/2024/2025 avec l'association RENC'ARTS pour l'organisation d'un festival de la Bande Dessinée. Mme Zinebe HADDAOUI, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** la convention quadriennale pour les années 2022 à 2025 à intervenir avec l'association RENC'ARTS,
- **DECIDE** d'allouer une subvention de 25.000 € pour l'année 2022, en une seule fois, à l'association RENC'ARTS pour la réalisation du Festival de la Bande dessinée d'Avignon.
- **IMPUTE** la dépense au chapitre 65 compte 65748,
- **AUTORISE** Mme le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer toutes pièces à intervenir.

- ADOPTE - Se sont abstenus : Mme RIGAULT, M. PRZYBYSZEWSKI représenté par Mme RIGAULT, M. RUAT représenté par M. RENOUARD, M. RENOUARD, Mme MAGDELEINE, Mme MONTAGNAC.

29 - VILLE SOLIDAIRE : Démarche Ville Amie des Aînés - Engagement de la Ville dans le processus de labellisation. Mme Zinebe HADDAOUI, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** l'engagement de la Ville d'Avignon dans le processus de labellisation Ville Amie des Aînés,
- **IMPUTE** la recette au chapitre 77,
- **AUTORISE** Mme le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.

- ADOPTE -

30 - ACTION SOCIALE - ENFANCE JEUNESSE : Conventions territoriales cadre MSA passées entre la Ville d'Avignon et la Mutualité Sociale Agricole Alpes / Vaucluse. Mme Zinebe HADDAOUI, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** les termes des deux conventions territoriales Bonus Territoire - Grandir en Milieu Rural (GMR) 2021
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu(e) délégué(e) à toute pièce à intervenir.

- ADOPTE -

Ne participe pas au vote : M. FOURNIER.

31 - SPORTS : Soutien à la pratique du vélo - Attribution de subvention. Mme Zinebe HADDAOUI, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ACCORDE** l'attribution d'une subvention de 8 000 € à l'association « le Vélo Club Vallée du Rhône Ardéchoise »,
- **ACCORDE** l'attribution d'une subvention de 2 500 € à l'Union Cycliste Avignonnaise,
- **IMPUTE** la dépense sur le chapitre 65, article 65748,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu(e) délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.

- ADOPTE -

32 - GRANDS PROJETS URBAINS : Opération connexe aux aménagements du tramway n°1: réalisation d'un mur d'escalade en appui sur le P+R de Saint Chamand - Approbation de la convention de Transfert Temporaire de Maîtrise d'Ouvrage. M. Fabrice MARTINEZ - TOCABENS, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** les termes de la convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage de la Ville d'Avignon au Grand Avignon pour la réalisation du mur d'escalade dans le cadre de l'opération du parc-relais de Saint-Chamand,
- **IMPUTE** la dépense sur le chapitre 23, compte 2312, fonction 824,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu(e) Délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.

- ADOPTE -

33 - MOBILITÉ : Fonds d'aide municipal « Tous à Vélo ». M. Fabrice MARTINEZ - TOCABENS, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** le versement des subventions aux bénéficiaires concernés,
- **IMPUTE** les dépenses sur le chapitre 65, compte 6574,
- **AUTORISE** Madame le Maire et l'Élu(e) Délégué(e) à signer toutes les pièces à intervenir.

- ADOPTE -

34 - ACTION COEUR DE VILLE : Organisation de la première édition des journées de la Naturalité par le Pôle de compétitivité Innov'Alliance - Attribution d'une subvention exceptionnelle. M. Claude TUMMINO, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ACCORDE** à l'association INNOV'ALLIANCE l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 10 000 €,
- **APPROUVE** les termes de la convention à intervenir avec l'association,

- **IMPUTE** la dépense au chapitre 65, comptes 65748,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer tout acte et convention à intervenir pour l'exécution de la présente délibération.

- ADOPTE -

35 - DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE : Appel à Projet Commerce et Artisanat - Attribution des subventions 2022 aux associations. M. Claude TUMMINO, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ACCORDE** à 8 associations, l'attribution de subventions pour un total de 114 000 €,
- **APPROUVE** les termes des conventions à intervenir avec chacune des associations de commerçants,
- **IMPUTE** la dépense au chapitre 65, comptes 65748,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.

- ADOPTE -

36 - DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE : Appel à projet Economie Sociale et Solidaire (ESS) - Attribution des subventions 2022 aux associations. M. Claude TUMMINO, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ACCORDE** à 15 associations, l'attribution de subventions pour un total de 40 000 €, réparti conformément au tableau joint en annexe de la présente,
- **IMPUTE** la dépense au chapitre 65, compte 65748,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer tout document intervenir.

- ADOPTE - Se sont abstenus : Mme RIGAULT, M. PRZYBYSZEWSKI représenté par Mme RIGAULT, M. RUAT représenté par M. RENOARD, M. RENOARD, Mme MAGDELEINE, Mme MONTAGNAC.

37 - ATTRACTIVITÉ : Marché des Potiers - Edition 2022 - Convention à intervenir avec l'Association pour le Marché des Potiers d'Avignon (AMPA). M. Claude TUMMINO, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** les termes de la convention à intervenir entre la Ville et l'Association pour le Marché des Potiers d'Avignon (édition 2022),
- **DECIDE** de l'attribution d'une subvention de 5 000 € à l'Association des Potiers d'Avignon pour l'organisation de son marché annuel le 1er octobre 2022,
- **IMPUTE** la dépense au chapitre 65 article 65748 – Direction Vie Participative,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élue(e) délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.

- ADOPTE -

38 - GRANDS EVENEMENTS - AVIGNON TERRE DE CULTURE 2025 : HELIOS FESTIVAL - Edition 2022 - Mécénat. M. Marc SIMELIERE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** les termes de la convention de mécénat à conclure entre la Ville d'Avignon et les sociétés **CNR, SNEF, GUERPEL-CITEOS, INEO, ECLATEC et BAS-MONTEL**
- **ACCEPTTE** la participation financière de chacun des mécènes, soit pour la **CNR** à hauteur de 50 000 €, pour la **SNEF, GUERPEL-CITEOS, INEO, ECLATEC** à hauteur de 10 000 € chacune, et **BAS-MONTEL** à hauteur de 5 000 € contribuant ainsi au financement d'Hélios Festival édition 2022 pour un **montant total de mécénat de 95 000 €**,
- **IMPUTE** la recette au chapitre 77, sous-fonction 025 - Compte 7713,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élue(e) délégué(e) à signer toutes pièces à intervenir.

- ADOPTE - Se sont abstenues : Mme ROSENBLATT, Mme LAGRANGE.

39 - PATRIMOINE HISTORIQUE ET CULTUREL : Révision du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur - Délégation de l'Etat à la Ville. M. Paul Roger GONTARD, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** la demande au Préfet de la délégation de maîtrise d'ouvrage auprès de l'Etat pour la future révision du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur de la Ville d'Avignon,
- **SOLLICITE** le Préfet pour un accompagnement technique et financier dans le cadre de la future procédure de révision du PSMV,

- **AUTORISE** Mme le Maire ou l'él(u)e délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.
- ADOPTE -

40 - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - TARIFS : Redynamisation des commerces - Exonération des taxes et redevances d'occupation du domaine public - Année 2022. Mme Laurence LEFEVRE, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré**

- **ACCORDE** une remise gracieuse, pour cette année 2022, des redevances d'occupation du domaine public sur la régie Droits de place de stationnements et redevances de voirie « terrasses » et « étalages » aux 5 établissements impactés par les travaux,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'él(u)e délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.

- ADOPTE -

41 - DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE : Approbation de l'avenant N°1 à la convention avec l'association Semailles. M. Christian ROCCI, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** l'avenant n°1 à la convention avec l'association Semailles,
- **ACCORDE** une subvention d'un montant de 8000 € pour l'année 2022 à l'association SEMAILLES,
- **IMPUTE** la dépense chapitre 65, compte 6574
- **AUTORISE** Madame Le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.

- ADOPTE -

42 - DÉFENSE ET PROTECTION CONTRE LES EAUX : Approbation de la convention de financement de l'Association Syndicale Autorisée des Canaux de la Plaine d'Avignon pour l'année 2022. M. Christian ROCCI, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** la convention de financement pour un montant de 89 353 euros pour l'année 2022,
- **IMPUTE** la dépense sur le chapitre 204, compte 20423,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer toutes les pièces à intervenir.

- ADOPTE -

43 - AMÉNAGEMENT MOBILITÉ : Réaménagement et requalification de l'axe Carnot/Carreterie - Clôture de la convention de mandat avec la SPL TECELYS. M. Jean-Marc BLUY, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **AUTORISE** de donner quitus à la SPL TECLEYS dans le cadre de la convention de mandat pour la "réalisation des grands projets favorisant la mobilité durable »,
- **APPROUVE** la réédition des comptes de la convention de mandat avec un solde en faveur de la Ville d'Avignon pour un montant de 1 083 740,64 euros TTC,
- **IMPUTE** les recettes sur le chapitre 23, compte 238,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer toutes les pièces à intervenir.

- ADOPTE -

44 - HABITAT : Aides aux propriétaires OPAH-RU (2020-2025). M. Jean-Marc BLUY, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** le versement de la subvention au propriétaire concerné,
- **IMPUTE** les dépenses pour les subventions d'aides à la pierre sur les crédits ouverts au budget 2021 de la Ville d'Avignon, chapitre 204, compte 20422, Fonction 70, Programme ATSP03, Opération 2121OP1047,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer toutes pièces à intervenir.

- ADOPTE - Se sont abstenus : Mme RIGAULT, M. PRZYBYSZEWSKI représenté par Mme RIGAULT, M. RUAT représenté par M. RENOUARD, M. RENOUARD, Mme MAGDELEINE, Mme MONTAGNAC.

45 - HABITAT LOGEMENT - RAVALEMENT DE FAÇADES : Aides aux propriétaires pour le ravalement des façades 2020/2025. M. Jean-Marc BLUY, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** le versement des subventions aux propriétaires concernés,
- **IMPUTE** les dépenses sur le chapitre 204, compte 20422, fonction 70, programme ATSP03, opération 2021OP1124,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer toutes les pièces à intervenir

- ADOPTE -

46 - HABITAT LOGEMENT - RAVALEMENT DE FAÇADES : Approbation de l'avenant n°1 à la convention avec l'ANAH relative aux aides aux propriétaires pour le ravalement des façades et pour la rénovation des devantures commerciales 2020/2025. M. Jean-Marc BLUY, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** l'avenant n°1 à la convention conclue avec l'ANAH relative aux aides aux propriétaires pour le ravalement des façades,
- **IMPUTE** les dépenses sur le chapitre 204, compte 20422, fonction 70, programme ATSP03, opération 2021OP1124,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer toutes les pièces à intervenir.

- ADOPTE -

47 - AMÉNAGEMENT MOBILITÉ : Mission d'anticipation foncière avec l'Etablissement Public Foncier Provence Alpes Côte d'Azur sur les secteurs de Courtine / Confluence - Approbation de la convention. M. Paul Roger GONTARD, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ADOPTE** la Convention d'Anticipation Foncière consentie par l'EPF PACA représentée par Mme Claude BERTOLINO en sa qualité de Directrice Générale ou toute personne morale ou physique pouvant s'y substituer, dont le siège social se situe à Marseille, Immeuble « le Noailles » 62/64 la Canebière,
- **IMPUTE** la dépense au chapitre 21 - compte 2111,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer toutes pièces à intervenir.

- ADOPTE - Se sont abstenus : Mme RIGAULT, M. PRZYBYSZEWSKI représenté par Mme RIGAULT, M. RUAT représenté par M. RENOUARD, M. RENOUARD, Mme MAGDELEINE, Mme MONTAGNAC.

48 - URBANISME - BILANS : Restructuration et Revitalisation du Centre-Ville - Compte-rendu financier - Bilan et plan de trésorerie actualisés au 31 décembre 2021 - Approbation de l'avenant n°7. M. Paul Roger GONTARD, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** le bilan de l'opération « Restructuration et revitalisation du Centre-Ville » arrêté à 38 408 200 € HT,
- **APPROUVE** le plan de trésorerie des recettes et des dépenses actualisées au 31 décembre 2021,
- **APPROUVE** le tableau des acquisitions et des cessions réalisées au cours de l'exercice,
- **APPROUVE** la passation de l'avenant n°7 au contrat de concession,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer toutes les pièces à intervenir.

- ADOPTE - Se sont abstenus : Mme RIGAULT, M. PRZYBYSZEWSKI représenté par Mme RIGAULT, M. RUAT représenté par M. RENOUARD, M. RENOUARD, Mme MAGDELEINE, Mme MONTAGNAC.

49 - DOMAINE PUBLIC : Désaffectation et déclassement d'une parcelle de 21 m² cadastrée en section BE rue Jean-Christophe CLUCHIER. M. Paul Roger GONTARD, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **AUTORISE** la désaffectation et le déclassement d'une fraction de domaine public communal, d'une superficie de 21 m², à parfaire par un document d'arpentage, confinées entre les deux propriétés privées, sises rue Jean-Christophe Cluchier à Avignon, en vue de leur intégration dans le domaine privé communal,
- **AUTORISE** Mme le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer tous les documents à intervenir.

- ADOPTE -

50 - URBANISME : Désaffectation et déclassement d'une fraction de domaine public communal cadastrée en section BD sise rue de la Prétontaine en nature de terrain engazonné. M. Paul Roger GONTARD, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **AUTORISE** la désaffectation et le déclassement de la parcelle cadastrée section BD n°911, d'une superficie de 50 m², confinée entre les deux propriétés privées, sise rue de la Prétontaine à Avignon, en vue de son intégration dans le domaine privé communal,
- **AUTORISE** Mme le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer tous les documents à intervenir.

- ADOPTE -

51 - URBANISME : Servitudes de passage au profit d'ENEDIS - Parcelles communales cadastrées section EW n°382 avenue de la Croix de Noves et DM n°596 rue Thiers. M. Paul Roger GONTARD, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **DECIDE** de grever les parcelles communales cadastrées section EW n°382 sise chemin de la Croix de Noves, d'une servitude de passage pour l'implantation d'une canalisation souterraine dans une bande de 3 mètres de large sur une longueur d'environ 36 mètres ainsi que ses accessoires, section DM n°596 sise rue Thiers, d'une servitude de passage pour l'implantation de conducteurs aériens d'électricité sur façade sur une longueur totale d'environ 10 mètres afin d'alimenter une sonde sur le réseau d'eau potable, au profit du gestionnaire du réseau de distribution d'électricité ENEDIS dont le siège social est Tour Enedis 34 place des Corolles, 92079 PARIS LA DEFENSE Cedex représenté par Monsieur Cédric BOISSIER, Directeur Régional ENEDIS Provence Alpes du Sud ou toute personne physique ou morale pouvant s'y substituer,
- **APPROUVE** les deux conventions de servitudes avec ENEDIS,
- **AUTORISE** le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer tous les documents à intervenir.

- ADOPTE -

52 - URBANISME - CESSIONS : Cession de la parcelle communale cadastrée section BD n°911 d'une superficie de 50 m² sise rue de la Prétontaine avec constitution d'une servitude de passage piéton. M. Paul Roger GONTARD, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **AUTORISE** la cession au profit de Mme Zoé MENARD, ou de toute personne physique ou morale pouvant s'y substituer, demeurant 32 rue de la Prétontaine à Avignon, la parcelle de terrain cadastrée section BD n°911 sise rue de la Prétontaine, d'une superficie de 50 m², au prix de 74 euros le m² soit un montant total de 3 700 euros,
- **IMPUTE** la recette sur le chapitre 77, compte 775,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) de signer tous les documents à intervenir.

- ADOPTE -

53 - URBANISME - CESSIONS : Cession des parcelles communales cadastrées section BE n°341 et 342 situées rue Jean-Christophe Cluchier avec constitution d'une servitude de passage de réseau ENEDIS. M. Paul Roger GONTARD, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **AUTORISE** la cession au profit de Mme Nancy RINGENBACH et M. Kévin RIVAREL ou de toute personne physique ou morale pouvant s'y substituer, de la parcelle cadastrée section BE n°341 sise rue Jean-Christophe Cluchier, d'une superficie de 10 m², au prix de 1 818.18 euros et au profit de M. André TRIGAULT ou toute personne physique ou morale pouvant s'y substituer, la parcelle cadastrée section BE n°342 d'une superficie de 11 m², au prix de 2 000 euros, soit un montant total de 3 818.18 euros,
- **IMPUTE** la recette sur le chapitre 77, compte 775,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer tous les documents à intervenir.

- ADOPTE -

54 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE : Dissolution du Syndicat Mixte Sainte Marthe. Mme Anne GAGNIARD, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **AUTORISE** la dissolution du syndicat Mixte Sainte Marthe dont le siège se trouve place de l'Horloge à Avignon,
- **RENONCE** à la clause de retour, grevant l'ensemble des biens déjà cédés par le Syndicat Mixte Sainte Marthe, en cas de désaffectation de ces derniers,
- **ACCEPTE** que le syndicat cède le patrimoine immobilier dont il est propriétaire,
- **ACCEPTE** que le résultat de clôture soit réparti de manière équitable entre les collectivités membres,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer toutes pièces à intervenir.

- ADOPTE -

Ne participent pas au vote : Mme HELLE, Mme GAGNIARD.

55 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE : Commission consultative des Services Publics Locaux - Présentation de l'activité se rapportant à l'année 2021. M. David FOURNIER, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **PREND ACTE** des travaux de la Commission Consultative des Services Publics Locaux réalisés au cours de l'année 2021, et des rapports d'activités examinés par ladite commission conformément aux dispositions législatives en vigueur.

- PREND ACTE -

56 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE : Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable (CLSPR) - Remplacement d'un membre suppléant du Collège des Associations. M. David FOURNIER, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** la désignation de Madame Marie DELAUNAY, Déléguée Départementale Vaucluse de la Fondation du Patrimoine, en tant que membre suppléant du Collège des Associations de la CLSPR, en remplacement de Madame Anne CHANSON,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.

- ADOPTE -

57 - FINANCES : CAISSE DE CREDIT MUNICIPAL - Rapport financier 2021 et budget annuel 2022. M. David FOURNIER, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **PREND ACTE** de la présentation du compte rendu d'activité 2021 de la Caisse de Crédit Municipal d'Avignon et du Budget primitif 2022.

- PREND ACTE -

58 - DÉFENSE ET PROTECTION CONTRE LES EAUX : Dossier de demande d'autorisation du système d'endiguement de la digue Palière avec travaux - Avis de la Ville d'Avignon. M. David FOURNIER, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **EMET UN AVIS FAVORABLE** au dossier de demande d'autorisation du système d'endiguement de la digue Palière avec travaux.

- ADOPTE -

59 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE : SPL TECELYS - Désignation d'un représentant de la Ville d'Avignon. M. David FOURNIER, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **DESIGNE** M. Jean – Marc BLUY pour siéger au Conseil d'Administration de la SPL TECELYS.

- ADOPTE - Se sont abstenus : Mme RIGAULT, M. PRZYBYSZEWSKI représenté par Mme RIGAULT, M. RUAT représenté par M. RENOARD, M. RENOARD, Mme MAGDELEINE, Mme MONTAGNAC.

Ne participent pas au vote : M. BEYNET représenté par M. TUMMINO, M. MARTINEZ – TOCABENS, M. DE BENITO, M. GONTARD, Mme LABROT.

60 - PERSONNEL : Dispositions visant à satisfaire des besoins permanents / non permanents et saisonniers en matière de Ressources Humaines. M. David FOURNIER, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ACCORDE** les recrutements d'un Chargé de gestion patrimoniale – Conseiller juridique (F/H) permanent, d'un Chef de projets informatique (F/H) permanent ; d'un Chargé de projets Terres de culture 2025 (F/H) non permanent ; à temps complet,
- **FIXE** en cas de recrutement d'un agent contractuel, le montant de la rémunération sur la base de la grille indiciaire et du régime indemnitaire de grade et de fonction en correspondance aux grades concernés,
- **IMPUTE** la dépense correspondante au chapitre 012 du budget principal de l'exercice en cours et au chapitre 012 des budgets annexes de l'exercice en cours,
- **AUTORISE** Mme le Maire ou l' élu(e) délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.

- ADOPTE -

61 - PERSONNEL - MISE À DISPOSITION : Mise à disposition de fonctionnaires territoriaux - Conventions. M. David FOURNIER, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ACCORDE** la mise à disposition de fonctionnaires territoriaux auprès des associations, publics selon la liste annexée à la présente délibération,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l' élu (e) délégué (e) à signer toute pièce à intervenir.

- ADOPTE -

62 - PERSONNEL - TABLEAU DES EFFECTIFS : Modification du tableau des effectifs. M. David FOURNIER, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **AUTORISE** la création, la suppression et modification de postes sur le tableau des effectifs
- **AUTORISE** Mme le Maire ou l' élu(e) délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.

- ADOPTE -

X X X

| |
|-------------------------|
| QUESTIONS ORALES |
|-------------------------|

- **Mme MONTAGNAC fait part de son souhait de poser la question orale suivante :**

Madame le Maire,

Nous sommes nombreux à déplorer l'état dans lequel se trouvent de nombreux arbres, pour certains secs sur pied, dans de nombreux parcs publics d'Avignon.

Au Rocher des Doms, ce sont plusieurs résineux qui sont morts ou sur le point de l'être sur la petite esplanade qui fait face au bassin auprès duquel de nombreux touristes aiment venir s'y reposer.

Le magnifique magnolia du square Agricole Perdiguier qui accueillait les promeneurs tel le maître des lieux, n'est plus que l'ombre de lui-même. Derrière la buvette, un autre magnifique arbre semble lui aussi complètement mort.

Notre présidente de groupe a saisi par mail votre élue déléguée aux espaces verts afin de l'informer de cette situation qui lui a répondu le mois dernier revenir vers nous afin de nous tenir informés du suivi apporté.

Sans réponse depuis, nous aimerions savoir comment cela se fait-il que certains de nos arbres, pour certains séculaires et qui faisaient le charme de nos jardins publics, soient dans cet état là ? Serait-ce dû à un champignon cryptogamique, auquel cas il faudrait traiter en urgence tous les arbres dans le périmètre afin de ne pas perdre l'intégralité de notre patrimoine végétal, ou bien est-ce dû à un défaut d'entretien de la Ville ?

Je vous remercie.

- **Mme LEFEVRE lui apporte les éléments de réponse.**

Madame la Conseillère Municipale

A ce jour, nous comptons 11 140 arbres sur la commune d'Avignon dont 2 966 platanes.

Depuis 2014, on constate une hausse de 14% du patrimoine arboré. Pour rappel, la politique de notre majorité est de veiller à ce que tout abattage fasse l'objet d'au moins 1 à 2 replantations. Cette volonté n'intègre pas toutes les nouvelles plantations réalisées dans le cadre des aménagements qui sont nombreuses (109 arbres plantés en 2022).

Les abattages sont en partie dus au chancre coloré. Toutefois le développement de cette maladie touchant les platanes a considérablement ralenti :

- 301 arbres touchés en 2017 (145 ceratos et 156 potentiels)
- 158 en 2021 (57 ceratos et 101 potentiels)
- 68 ceratos en 2022

Pour votre information, un recensement du patrimoine arboré va être réalisé dès 2023 dans le cadre d'un marché avec le Grand Avignon.

Concernant le signalement des arbres : l'évaluation de la dangerosité d'un arbre passe par l'examen de ses défauts et des réponses pouvant y être apportées. Cela consiste à observer l'arbre et son environnement et de quantifier tous les paramètres entrant en jeu (exemple : blessures, champignons ou présence de bois mort). L'expert fait des recommandations, précise les types d'intervention à prévoir pour garder les arbres et les entretenir au mieux.

En l'espèce : Madame RIGault m'a effectivement saisie de deux situations que la Ville traitait déjà

1. Square Agricole Perdiguier

- 2020 : 1^{er} constat à la suite d'un signalement
- Début 2021 : demande d'expertise externe
- Mai 2021 : préconisations pour essayer de préserver l'arbre
- Août 2021 : intervention entreprise pour appliquer les préconisations de l'expert

- Mai 2022 : bilan une année après application des préconisations. Quelques branches semblent pouvoir être conservées, une intervention sur bois mort sera réalisée.
- 28 mai 2022 : Alerte Mme RIGAULT
- Automne 2022 : point sur l'état phytosanitaire avant prise de décision finale

2. **Rocher des Doms** : 19/5/22 signalement Mme RIGAULT

- Le Cèdre

Le problème du cèdre avait déjà été relevé et avait fait l'objet d'une expertise externe en juillet 2019. Les conclusions de l'expert et ses conseils ont permis de maintenir l'arbre jusqu'aujourd'hui, celui-ci étant considéré comme de faible vigueur et au dépérissement avancé.

- Epicéa

L'état phyto sanitaire de l'épicéa s'est détérioré en peu de temps, ce qui peut être lié à des températures trop élevées ou par exemple à un piétinement trop important des racines.

Les deux arbres sont prévus à l'abattage.

- **M. RENOARD fait part de son souhait de poser la question orale suivante :**

Mme le Maire, mes chers collègues,

Par une question orale posée au Conseil Municipal en date du 20 avril 2021, notre groupe avait dénoncé la récurrence des rodéos urbains notamment sur le secteur de la Rocade Charles De Gaulle.

Effectués par des jeunes gens roulant à vive allure en scooter et sans casque. Ils génèrent pour les riverains des nuisances sonores et des dégradations sur la voie publique insupportables.

D'ailleurs, les délinquants utilisent non seulement des scooters mais aussi des motocross et des quads pour effectuer ces pratiques extrêmement dangereuses.

Or, ce mois-ci, il semblerait que la situation ne soit pas toujours réglée, telle en témoigne l'opération de police d'envergure menée conjointement le 7 juin dernier par les polices nationales et municipales.

Cette opération de police n'a pas l'air de décourager ces pratiques qui se développent sur le secteur de la Rocade, la presse régionale se faisant l'écho de l'exaspération des riverains, ces derniers réclamant plus de radars et de caméras de vidéoprotection.

Face à cette intensité de violence, les délinquants paraissent systématiquement avoir une longueur d'avance sur la police mettant en défaut notamment la Mairie sur son action.

Dès lors, Madame le Maire, pourquoi ne pas généraliser les caméras de vidéoprotection sur tout le territoire de la Commune, instrument nécessaire pour identifier les délinquants ou contrevenants, et lutter sans relâche contre les tapages nocturnes, comme nous l'avions proposé pendant la campagne des municipales de 2020, et demandé par les riverains, ceci dans le but de mettre un coup d'arrêt à ces pratiques ?

Je vous remercie.

- **Mme LABROT lui apporte les éléments de réponse.**

Monsieur le Conseiller Municipal,

Avignon, comme beaucoup d'autres villes de France, est confrontée aux nuisances générées par les rodéos urbains qui empoisonnent la vie des habitants. C'est un phénomène de société aux causes multifactorielles et si l'installation de caméras était suffisante des villes particulièrement équipées en caméras de vidéo-protection, serait épargnées par ce phénomène, ce qui est loin d'être le cas.

La ville d'Avignon est déterminée à mobiliser tous les partenaires, en premier lieu les représentants de l'Etat, sur ce sujet conformément à la loi du 3 août 2018 et aux recommandations formulées par la Commission Parlementaire dédiée à ce phénomène.

Je rappelle que la lutte et la répression des rodéos motorisés entrent dans le périmètre de compétence des forces de Sécurité Intérieure et de la Justice.

Par ailleurs la lutte contre ce phénomène impose un partenariat entre la Police Nationale, les Collectivités ici Avignon et le Grand Avignon, les bailleurs sociaux, les services de prévention et de médiation, les habitants et la justice.

Un groupe opérationnel animé par M le préfet, dédié à cette problématique, créé à Avignon, s'est réuni dernièrement.

Il a été acté :

- De renforcer les contrôles des engins, en verbalisant, et saisissant si juridiquement possible, les engins
- De développer et d'anticiper des actions et stratégie conjointes PN /PM
- D'associer les bailleurs et les habitants pour repérer où sont entreposés les engins
- De renforcer les actions de médiation auprès des jeunes et de leurs parents
- De développer les moyens, y compris aériens dont des drones
- D'envisager l'installation de caméras dans les contre-allées

Pour rappel, l'Avenue Charles De Gaulle est dotée de 10 caméras et c'est un nombre suffisant. Les radars existent déjà mais à ce jour, la loi n'oblige pas à immatriculer la plupart des engins utilisés

Ce travail a permis la conduite d'une opération conjointe de la Police Municipale et de la Police Nationale sur la Rocade Charles de Gaulle le 8 juin dernier.

La loi du 3 août 2018 doit toutefois être amendée pour renforcer la lutte contre les rodéos en renforçant les modalités d'identification des engins, de perquisitions et de saisie. Il en va de même s'agissant des moyens qui devraient être alloués aux services de police et tribunaux. Gageons que les députés nouvellement élus puissent convaincre les décideurs d'agir en ce sens.

- **Mme RIGAULT fait part de son souhait de poser la question orale suivante :**

Mme le Maire,

Nous avons appris, il y a quelques jours, que la Ville avait décidé de fermer trois piscines municipales (Pierre Reyne, Stuart Mill et Chevalier de Folard), à compter du 01^{er} juillet, justifiant cette mesure par la flambée des coûts de l'énergie.

La piscine Jean Clément étant fermée pour 18 mois de travaux, il ne reste donc plus aux Avignonnais que la possibilité de se rendre au Stade Nautique où l'entrée est fixée à 8€ contre 2,50€ en plein tarif (1,50€ en tarif réduit) dans les piscines de quartier.

De nombreux Avignonnais seront inévitablement privés de lieux de baignade et de loisirs, tout particulièrement les familles qui, pour certaines, n'ont pas les moyens de partir en vacances durant l'été. Ce sera donc, pour elles, la double peine !

Il est d'ailleurs à craindre que des enfants cherchent un peu de fraîcheur dans des cours d'eau où la baignade y est pourtant interdite, ou en ouvrant des bornes à incendie gaspillant à cette occasion des centaines de litres d'eau.

Aussi, nous aimerions connaître le montant exact de l'économie que la Ville compte réaliser sur chacune des piscines fermées durant la période estivale.

Je vous remercie.

- **Mme HADDAOUI lui apporte les éléments de réponse.**

En 2014, après 10 années de fermeture nous avons décidé de rénover le Stade Nautique, il est aujourd'hui très apprécié de ceux et celles qui l'utilisent en témoignent les nombreux usagers qui s'y rendent chaque week-end, ils étaient près de 1200 le 12 juin dernier.

Depuis son ouverture, même avec les piscines de proximité ouvertes, les usagers se sont naturellement dirigés vers le stade nautique. Ceci est d'autant plus vrai que ces piscines sont couvertes et extrêmement chaudes dès le printemps. Ainsi, les piscines de proximité étaient extrêmement peu fréquentées au cours des périodes estivales.

Par exemple la piscine Folard n'enregistrait en 2019 que 3 066 entrées publiques sur Juillet/aout soit 49 entrées/jour si l'on fait le ratio par rapport au nombre d'heures d'ouverture sur l'été cela représente 11,5 baigneurs/heure.

Sur le même temps, la piscine Reyne comptait 15 baigneurs/heure d'ouverture. On constate, de plus, en 2022 par rapport à 2019 une baisse de près de 50% de la fréquentation des piscines de proximité sur la période de janvier à mai.

À notre arrivée, en 2014, certaines piscines étaient à la limite de la fermeture définitive au vu de leur vétusté ! Nous avons donc étudié la rénovation de toutes les piscines de proximité afin de les rendre moins énergivores, plus ludiques et plus agréables. Nous assumons donc leur fermeture pour l'été, décision également encouragée par l'augmentation des coûts de l'énergie, que nous ne pouvons éviter. Les piscines Reyne et Stuart Mill rouvriront à la rentrée.

Dans un contexte budgétaire contraint, je vous rappelle que les économies liées à la fermeture des piscines REYNE et FOLARD sur les 2 mois d'été représentent 87 500 euros en fluide (et 110k€ en RH / avec 12500 de recette) économie réelle 185k€.

Pour information, le budget alloué aux fluides des 4 piscines de proximité s'élevait à 405K€/an avant l'augmentation des coûts de l'énergie, cette consommation est estimée à 728K€ pour 2022.

Concernant votre inquiétude sur les tarifs du Stade Nautique il est important de rappeler que :

- Tout l'été du lundi au samedi, tous les matins, les nageurs auront accès au bassin de nage au tarif « hiver » (soit 2,5 € en tarif plein ou 1,5 € en tarif réduit).
- Le tarif passe dès le 1er enfant à 5€/ personne puis à 13€ pour une famille de 4 personnes.
- L'ensemble des enfants accueillis sur les bases de loisirs et les stages sportifs de la Ville, sur les centres de loisir des CS et du PRE ont un accès gratuit.
- Le tarif unique d'« Avignon plage » le dimanche dans le cadre du dispositif « Un été à Avignon » est de 4€ la journée.
- Le tarif des 8€ a été défini après une étude marché comparative des sites aquatiques et que ce tarif est le plus bas du territoire analysé.

76% des entrées enregistrées au Stade Nautique représentent un cout inférieur ou égal à 5€.

Nous sommes par ailleurs surpris que vous vous élevez contre les tarifs de la piscine au nom du soutien aux familles avignonnaises quand vous avez voté contre la baisse du tarif des centres de loisirs et contre la baisse des tarifs de cantine.

Avant de débiter ces travaux, nous avons positionné des jeux d'eaux dans un grand nombre de parcs de la Ville, dans tous les quartiers, car nous savons que les étés sont chauds dans notre région. Avant notre arrivée, ces points d'eaux étaient inexistantes.

Pour terminer je souhaitais vous rappeler que cette situation est provisoire, puisque d'ici 2025, toutes les piscines de notre Ville seront rouvertes et entièrement rénovées, neuves, plus ludiques, plus agréables, plus écologiques et plus économiques... Et tout cela pour le demi-siècle à venir, si les équipements continuent à être entretenus avec autant d'énergie que celle que nous nous efforçons de déployer. Alors, nous comprenons qu'il est contraignant aujourd'hui, de devoir s'organiser pour aller au Stade Nautique, mais vous comprendrez que nous avons une vision à long terme pour les avignonnaises et avignonnais quant à ces infrastructures municipales.

Je vous remercie pour votre attention.

- **Mme MAGDELEINE fait part de son souhait de poser la question orale suivante :**

Madame le Maire,

Vous avez récemment dévoilé un nouveau projet que nous pourrions qualifier de « Plan faubourg Bis » tellement il est ambitieux en matière de bouchons, d'engorgement et d'asphyxie du nord de notre Ville après avoir déjà créé le chaos au sud dans le quartier St Ruf et ses rues adjacentes.

- Il s'agit de l'aménagement des allées de l'Oulle. Si nous résumons, suppression de 530 emplacements de parking qui laisseront place à une esplanade verte ou pas et une cohabitation entre les voies du tram qui longeront les remparts. Ce projet ne laissera plus qu'une seule et unique voie de circulation dans chaque sens pour les véhicules contre 2 fois 3 voies actuellement.

D'après la réponse apportée par M. PEYRE lors du Conseil municipal du mois d'avril : « le préprojet d'aménagement était lié directement au projet du tram 2 et était de la compétence du Grand Avignon »

En venant de la route du docteur Pons, c'est à dire de l'ouest du Vaucluse ou du Gard, les automobilistes qui souhaiteront rejoindre la zone de Courtine, la gare TGV, reprendre le tronçon de la LEO, se rendre à l'hôpital Henri DUFFAUT, venir faire des courses, profiter d'Avignon, ou tout simplement venir y travailler, se retrouveront dans des embouteillages monstres, ce qui aura pour conséquence d'isoler économiquement un peu plus Avignon.

Ce projet sur papier est la chronique d'un fiasco annoncé. Les communes du Gard apprécieront certainement la congestion du trafic que vous allez accentuer et ainsi paralyser davantage les abords du pont Daladier actuellement saturé aux heures de pointe.

Ma question est la suivante : Qui va financer ce suicide collectif, le Grand Avignon via TECELYS ou la Ville car lors du Conseil communautaire du 31 mai dernier, le Président du Grand Avignon indiquait à Madame RIGAULT qu'il s'agissait d'un projet de la Ville d'Avignon.

Madame le Maire, in fine qui va réellement financer les travaux de réaménagement des allées de l'Oulle ?

- **M. PEYRE lui apporte les éléments de réponse.**

Le pré projet d'aménagement des allées de l'Oulle est lié directement au projet du tram 2.

Cet aménagement restituera à ce lieu son côté naturel et permettra aux Avignonnais de se réapproprier cet endroit. L'arrivée du Tram est donc une opportunité qui ne se représentera plus pour la Ville.

Grâce à une gestion rigoureuse, et comme nous venons de le voir lors de l'examen du compte administratif, à la bonne santé retrouvée de nos finances, bonne santé qui a permis ou permettra par exemple : la construction de la nouvelle école Joly jean, la réhabilitation du stade nautique et de la plaine des sports, celle de la bibliothèque Jean Louis Barrault, de l'ensemble des équipements sportifs et culturels de la ville, la végétalisation de nos cours d'école, l'extension et la réhabilitation complète de groupes scolaires, la transformation des rues Carnot-Carreterie et Thiers, des faubourgs, la mutation de la rocade en boulevard urbain, la réhabilitation de centaines d'appartements du parc social...

La ville ne se dérobera pas à ses obligations et prendra la part qui est la sienne dans le cofinancement de ce projet qui n'a même pas encore atteint le stade de la concertation.

- **M. PRZYBYSZEWSKI fait part de son souhait de poser la question orale suivante :**

Madame le Maire,

La semaine dernière, la presse locale s'est faite l'écho du procès intenté par deux anciens agents municipaux contre la Ville d'Avignon qu'ils attaquaient pour dénonciation calomnieuse dans le cadre de l'affaire des vols de pièces à la fourrière municipale.

Ces deux lampistes que vous avez essayé de confondre avec les vrais voleurs ont, tous deux, été relaxés par le Tribunal Judiciaire d'Avignon, en juin 2019.

Ma question est la suivante : puisque ces deux agents ont été innocentés, quelle mesure avez-vous prise pour rechercher les vrais voleurs ?

- **M. FOURNIER lui apporte les éléments de réponse :**

Monsieur le Conseiller Municipal,

Concernant l'affaire que vous évoquez :

Un jugement définitif de cour administrative d'appel considère que la révocation était justifiée.

Un jugement définitif de tribunal judiciaire de relaxe des deux agents a été prononcé.

Une procédure de dénonciation calomnieuse est en cours.

Elle n'a donc pas à être commentée dans le cadre d'une question orale.

Je vous remercie.

XXX

**ADMINISTRATION GENERALE : Délégations d'attribution du Conseil Municipal au Maire -
Compte-rendu.**

Mme RIGAULT souhaite avoir les renseignements suivants :

- Au titre du 3^{ème} alinéa : décision de souscrire un emprunt auprès du Crédit Agricole pour un montant de 10 millions d'euros. M. PEYRE apporte des éléments de réponse.
- Au titre du 16^{ème} alinéa : décisions de mandater des avocats pour défendre les intérêts de la commune (les décisions comportent des numéros de dossiers et ne précisent pas le montant des honoraires).

XXX

Madame le Maire, Présidente informe l'Assemblée de la date du prochain Conseil Municipal qui se tiendra le **samedi 24 septembre 2022**.

XXX

La séance est levée à 14 H 40 par Mme le maire, Présidente.

XXX

Compte-rendu affiché le 4 juillet 2022 -